



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22606
15 mai 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 MAI 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos précédentes lettres, j'ai l'honneur de porter à votre attention les graves violations du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq, qui sont décrites ci-après.

Les violations par l'Iraq des conditions du cessez-le-feu entre ce pays et la République islamique d'Iran ont été dûment portées à l'attention des responsables iraqiens. Compte tenu des troubles internes en Iraq et des difficultés extérieures auxquelles ce pays fait face, nous nous sommes patiemment efforcés de traiter ces violations au niveau bilatéral dans les capitales des deux pays et aux frontières. La République islamique d'Iran a fait preuve de la plus grande retenue face aux violations systématiques de l'Iraq de façon à éviter toute nouvelle escalade. Nous sommes déterminés à poursuivre dans cette voie, en vue de réduire les tensions aux frontières. Dans ce contexte, nous ne pouvons que continuer à presser les autorités iraqiennes de mettre immédiatement un terme à ces violations des conditions du cessez-le-feu entre les deux pays.

1. Le 4 avril 1991, en raison de mauvaises conditions climatiques, un hélicoptère iranien 214 a dû atterrir, à proximité du poste frontière iraqien dans la région de Fakkeh. Un sous-officier iranien Ali Asghar Mahmudi, qui était descendu de l'hélicoptère pour reconnaître les lieux, a été capturé par plusieurs soldats iraqiens. Se rendant compte qu'il avait fait fausse route, l'hélicoptère est immédiatement rentré en Iran.

2. Le 25 avril 1991, un bataillon de blindés et deux bataillons d'infanterie iraqiens se sont dirigés de l'est de Bassorah entre Shalamchah et le canal d'Adab-Bast vers la ligne frontière au point de coordonnées TP 148-757 sur la carte de Khorramshahr, tirant 35 obus de char, 15 obus d'artillerie et plusieurs obus de lance-roquettes contre le territoire de la République islamique d'Iran.

3. Le 27 avril 1991, six soldats iraqiens de la 443e brigade d'infanterie ont pénétré dans le territoire de la République islamique d'Iran au point de coordonnées ND 708-948 sur la carte de Ghasr-e-Shirin. Ils ont été faits prisonniers par les gardes frontière iraniens.

4. Le 3 mai 1991, à 15 heures, les forces iraqiennes ont bombardé le territoire iranien avec un canon de 23 mm. Le point de coordonnées de NE 393-873 sur la carte de Sardasht a été touché par les obus iraqiens.

5. Le 4 mai 1991, à 1 h 30, les forces iraqiennes ont tiré plusieurs obus de lance-roquettes au point de coordonnées ND 474-226 sur la carte de Ghasr-e-Shirin.

6. Le 5 mai 1991, les forces iraqiennes ont stationné de 80 à 90 soldats dans le no man's land au point de coordonnées ND 477-214 sur la carte de Ghasr-e-Shirin.

Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint

(Signé) Javad ZARIF
